

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur les conventions et engagements réglementés

Pierre et Vacances

Société Anonyme
au capital de 98.045.650 €
11, rue de Cambrai
75947 Paris Cedex 19

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

SA au capital de 2 297 184 €

Commissaire aux Comptes

**Membre de la compagnie régionale
de Versailles**

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes

**Membre de la compagnie régionale
de Versailles**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

PIERRE ET VACANCES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la Société Pierre et Vacances,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../...

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Virginie Palethorpe
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Bruno Bizet
Associé